



Facturation enlèvement déchets et encombrants d'un autre locataire?

Par **cathy22000**, le **12/02/2010** à **17:50**

Bonjour, je suis locataire HLM. Une note affichée dans mon hall d'entrée m'informe que si des déchets ou encombrants trainent dans les parties communes, c'est l'ensemble des locataires qui paie l'enlèvement. Existe-t-il une loi qui autorise à faire payer un locataire l'enlèvement des déchets d'un autre locataire ? dans l'attente de vous lire, cathy 22000

Par **claire**, le **04/05/2010** à **11:27**

pour répondre à ta question, tout d'abord je suppose que tu habites Saint-Brieuc et que tu fais partie des locataires de terre et baie habitat. La facturation des encombrants n'est pas légale car ce n'est pas assimilé à l'ordure ménagère, ce système de facturation est une nouvelle mesure du directeur général pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. Pour plus de renseignements, tu peux me joindre au 06 62 01 11 74 car je suis administrateur de terre et baie au titre de la défense du locataire. À plus.